

Le Mée-sur-Seine, le 24 août 2021



Réf : CM/AC/SD/DT
Tel : 01.64.79.31.02
Email : katia.montagu@fdsea77.fr

Monsieur Vincent Jéchoux
Directeur départemental du Territoire
de Seine-et-Marne
288 rue Georges Clémenceau
BP596
77005 Melun Cedex

Objet : demande d'ouverture d'une procédure calamité pour le secteur apicole en Seine-et-Marne

Monsieur le Directeur,

Les conditions climatiques extrêmes se sont succédé sur la Seine-et-Marne. Après l'épisode de gel intense du mois d'avril qui a détruit les floraisons printanières (poire, cerise, pomme et acacia), la pluviométrie excessive (plus de 400 mm sur certains secteurs), l'absence d'ensoleillement et les températures basses de cet été ont été fatals au secteur apicole.

Pour certains producteurs, l'année 2021 restera comme la pire depuis plus de 30 ans avec des pertes de productions supérieures à 70 % voire proches de 90 %.

Bien qu'il n'y ait pas de production, les charge de personnels ont toujours été présentes et il a fallu engager des frais supplémentaires pour maintenir en vie la colonie par un nourrissage dès le mois de juin voire mai.

Aussi, nous sollicitons l'ouverture d'une mission d'enquête « calamités agricoles » pour ce secteur afin de quantifier au mieux les pertes et leur permettre d'être accompagné à la hauteur des pertes subies.

Vous trouverez ci-joint une note synthétique des pertes subies chez trois apiculteurs du sud, du centre et du nord du département.

Comptant sur votre diligence, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos cordiales salutations.

Président de la FDSEA77

Cyrille MILARD

Président des JA77

Arthur COURTIER